



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Le ministre

Paris, le **13 DEC. 2013**

Monsieur le Secrétaire général,

Dans le cadre du chantier prioritaire de l'agenda social ministériel sur les ouvriers des parcs et ateliers, auquel votre fédération a contribué, je tenais personnellement à vous informer de l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 novembre dernier de l'amendement au PLF 2014 déposé par le Gouvernement sur le régime de retraite des ouvriers des parcs et ateliers qui intégreront la fonction publique territoriale.

Cet amendement viendra modifier la loi du 29 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers. Il offrira des conditions de retraites équivalentes à celles que les ouvriers des parcs et ateliers connaissent en tant qu'agents de l'État.

Mes services mettent tout en œuvre pour permettre la publication au cours du printemps 2014 des deux décrets d'application de la loi qui sera ainsi modifiée. La publication de ces textes ouvrira pour deux ans aux agents concernés le droit d'opter pour une intégration dans les cadres d'emplois existants de la fonction publique territoriale. L'objectif est de permettre cette intégration pour le plus grand nombre d'entre eux dès le 1er janvier 2015.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous,*

Philippe MARTIN

**Monsieur Hubert LEBRETON  
Secrétaire Général USEE-CFDT  
Permanence USE-CFDT  
Plot I - 30, passage de l'Arche  
Bureau 3C07  
92055 – LA DEFENSE**